

Location - Accession

Département du Maine-et-Loire

Marie-Laure CLOAREC
Géraldine GUYON

Pôle Habitat Logement
CS 94104 – 49 941 ANGERS Cedex 02
Tel : 02 41 18 80 67

ml.cloarec@maine-et-loire.fr
g.guyon@maine-et-loire.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Favoriser l'accèsion à la propriété de jeunes ménages sans autofinancement,
- Développer des typologies de logements entre la location et l'accèsion.

TYPE D'AIDE

Subvention / prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Département du Maine-et-Loire

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Particuliers, jeunes ménages.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Conditions liées au logement :

- Formes urbaines moins consommatrices d'espaces (individuel pur sur des parcelles de moins de 400 m² ; individuel groupé ; semi-collectif),
- Opérations d'acquisition ou de construction d'un logement neuf réalisés uniquement par la SCIC ANJOU ATLANTIQUE ACCESSION,

Conditions liées aux ménages :

- Être primo-accédant au sens du PTZ,
- Avoir des ressources inférieures à 75% ou 100% du plafond PSLA en fonction du nombre de personnes composant le ménage.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

400 euros par ménage sous réserve de l'octroi d'une aide de 2000 € du Fonds de dotation PSLA 49.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

2022 : 40 000 €

BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

En 2016 : 45 logements représentant 18 000 € d'engagements financiers

En 2017 : 91 logements représentant 36 400 € d'engagements financiers

En 2018 : 44 logements représentant 17 600 € d'engagements financiers

En 2019 : 75 logements représentant 19 200 € d'engagements financiers

En 2020 : 74 logements représentant 29 600 € d'engagements financiers

En 2021 : 57 logements représentant 22 800 € d'engagements financiers

